



EXCLUSIF : Un projet ANPS

LA FORMATION DES CHEF/FE/S & ATTACHÉ/E/S DE PRESSE DES CLUBS ET ASSOCIATIONS SPORTIVES NEUCHÂTELOISES

et son objectif

LA CRÉATION D'UNE CARTE DE PRESSE PERSONNALISÉE

© ANPS 2025

La Lettre ANPS carte de presse projet_rev3.docx

Edition du 29/07/25

Remarque liminaire :

Ce document trace le cadre général d'un tel projet. Il va sans dire que les détails d'application seront dévoilés ultérieurement. Cette première démarche de l'ANPS consiste, dans un premier temps, à récolter les avis des clubs et associations, quant à la pertinence d'un tel projet et à mesurer la portée de leur intérêt, avant de poursuivre la démarche.

Bonne lecture !



Postulat :

Les médias ne font la part belle qu'aux disciplines les plus populaires.

Un sentiment de marginalisation exaspère les disciplines / clubs accusant un déficit médiatique, voire évoluant en marge de tout éclairage.

Médias, clubs et associations sportives se partagent la responsabilité de cette situation.

L'ANPS entend proposer une solution originale et participative.



CHAPITRE I – Objectifs et projet

A. Les objectifs.

1. Pour les clubs et associations :

Sensibiliser les clubs et associations sportives sur la nécessité de communiquer avec les médias.

Utiliser les bons outils, la bonne démarche, la bonne attitude, afin de servir au mieux et élargir la visibilité de la discipline, des clubs et de leurs associations faîtières.

2. Pour les médias :

Optimiser la relation avec les milieux sportifs. Tisser un réseau de correspondant/e/s favorisant le contact direct avec la discipline, les clubs et associations. Elargir le champ du lectorat, de l'audience.

3. Pour l'ANPS :

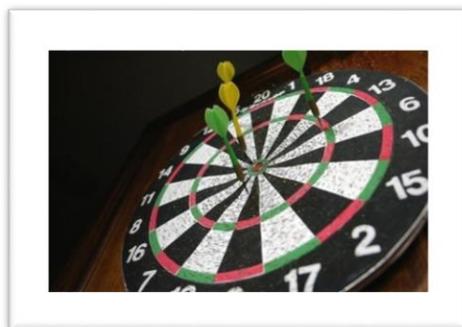
Le recrutement. Les Chef/fe/s et Attaché/e/s de presse, porteurs/porteuses d'une carte de presse, deviennent, de facto, membres passifs de l'ANPS.





B. Le projet.

1. Inviter les dirigeants des clubs et associations sportives du Canton à désigner la personne de leur choix, susceptible de fonctionner au titre de Chef/fe de Presse, ou Attaché/e de presse.
2. Former ces personnes aux modes de fonctionnement des médias.
3. Titulariser ces personnes au statut de Chef/fe / Attaché/e de presse.
4. Créer une nouvelle catégorie de membre, statutairement reconnue par l'ANPS.



Assister, conseiller, guider les acteurs des disciplines exprimant un déficit médiatique, voire évoluant en marge de tout éclairage, tel est le projet de l'ANPS.



CHAPITRE II – Contexte et inventaires

A. Contexte

De quoi parle-t-on ?

Des relations avec les rédactions sportives de la presse neuchâteloise.

À qui s'adresse-t-on ?

A toutes les associations et clubs sportifs neuchâtelois.

B. Inventaires

1. Celui, non exhaustif, de la **presse neuchâteloise** et correspondants suisses :



2. Les régionaux :





3. Inventaire des **64 disciplines** pratiquées dans **588 clubs** dans le Canton de Neuchâtel (Source SSPO / juillet 2022).

1	Alpinisme	17	Danse	33	Kin-Ball	49	Ski
2	Arts martiaux	18	Échecs	34	Lutte	50	Ski nautique
3	Athlétisme	19	Équitation	35	Marche	51	Soft air
4	Aviation	20	Escrime	36	Natation	52	Spéléologie
5	Aviron	21	Fléchette	37	Padel	53	Squash
6	Badminton	22	Football américain	38	Parapente	54	Street Hockey
7	Basketball	23	Football	39	Patinage	55	Tchoukball
8	Billard	24	Frisbee	40	Pêche	56	Tennis
9	BMX	25	Golf	41	Pilates	57	Tennis de table
10	Boule	26	Gymnastique	42	Plongée	58	Tir
11	Bowling	27	Haltérophilie	43	Poly-sport	59	Twirling
12	Boxe	28	Handball	44	Randonnées	60	Unihockey
13	Cirque	29	Handisport	45	Rugby	61	Voile
14	Course d'orientation	30	Hippisme	46	Sauvetage	62	Volleyball
15	Curling	31	Hockey sur glace	47	Scoutisme	63	Waterpolo
16	Cyclisme	32	Hockey sur gazon	48	Scrabble	64	Yoga



4. Inventaire des **39 associations sportives** neuchâteloises.

1	Airsoft	10	Cyclisme	20	Multisports (3)	30	Ski randonnée
2	Amis de la nature (2)	11	Echecs	21	Natation	31	Sport alpin
3	Arts martiaux (4)	12	Education physique	22	Pêche	32	Sports de neige
4	Athlétisme	13	Equitation	23	Pétanque	33	Tennis
5	Badminton	14	Escrime	24	Quille	34	Tennis de table
6	Basketball	15	Football (3)	25	Randonnée	35	Tir
7	Bowling	16	Football Américain	26	Sauvetage	36	Trail
8	Cirque	17	Gymnastique (4)	27	Scoutisme	37	Unihockey
9	Course	18	Hockey	28	Ski	38	Université
		19	Lutte	29	Ski de fond	39	Volleyball (2)

Cumulés, clubs et associations représentent quelque **600** groupes sportifs, **soit plusieurs milliers** de membres et sympathisants. Toute cette population suit, ou souhaiterait vivre son actualité, à travers les reportages et commentaires contenus dans la presse neuchâteloise.



CHAPITRE III – La démarche

Etape N°1 – l'identification

L'ANPS invite les dirigeant/e/s des clubs et associations à désigner, parmi leurs membres, celle ou celui susceptible de gérer les relations avec la presse, de fonctionner au titre de chef/fe de presse, attaché/e de presse.

Etape N°2 – la formation

Les candidat/e/s désigné/e/s par les clubs et associations sont invité/e/s à suivre une formation de base organisée et dispensée par l'ANPS.

Etape N°3 – la carte de presse

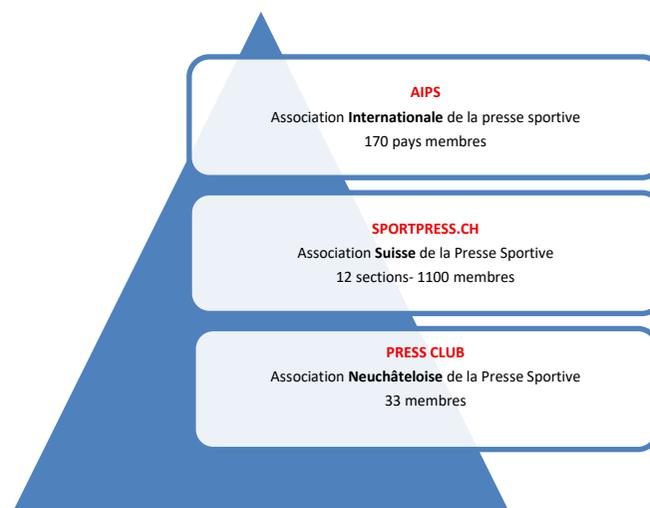
A l'issue du cours, le statut de **Chef/fe de Presse** ou **Attaché/e de Presse** est accordé aux candidat/e/s, un titre officialisé par la remise d'un document d'identité spécifique : la carte de presse **PRESSE CLUB** de l'ANPS.





CHAPITRE IV – La carte PRESSE CLUB

En Suisse, la carte **PRESSE CLUB** de l'ANPS s'inscrit et se positionne dans le paysage médiatique **sportif** suivant :



1) Caractéristiques

- Emission par l'ANPS, propriétaire de la carte.
- Carte nominative, intransmissible.
- Elle porte l'identification de la discipline, ainsi que
- L'identification du club, de l'association source.
- Validité de deux années civiles.



2) Avantages

a) Pour les clubs et associations :

- i) Accès prioritaire, personnalisé aux rédactions.
- ii) Reconnaissance éditoriale auprès desdites rédactions.
- iii) Reconnaissance nationale à travers l'affiliation ANPS / Sportpress.ch.

b) Pour les médias :

- i) Elle atteste que le/la titulaire a suivi le cours de base de l'ANPS, stipulant, notamment, le respect des usages et des principes déontologiques en vigueur parmi la communauté des journalistes sportifs professionnels, au sens des statuts en vigueur de l'ANPS, dans leurs articles 3 et 4, relevant de l'éthique journalistique.
- ii) Elle élargit le champ de ses contacts, de son carnet d'adresses, à l'ensemble du tissu sportif cantonal.
- iii) Elle crée des perspectives vers un potentiel nouveau lectorat.

c) Pour l'ANPS :

- i) Elle consolide son statut de passerelle entre les médias et les clubs et associations cantonales.
- ii) Elle crée les conditions-cadres à la création, à l'échelle nationale, de groupements spécifiques, réunissant les chef/fe/s attaché/e/s de presse d'une même discipline.
- iii) Elle renforce son effectif rédactionnel.





Association Neuchâteloise de la Presse Sportive

Fondée en 1963. Association affiliée à sportpress.ch

En termes de conclusion

Nous vous remercions de l'intérêt que vous avez porté à la lecture de notre projet. Nous nous réjouissons de votre commentaire, de vos critiques et remarques que nous souhaitons nombreuses, afin d'enrichir son contenu.

Nous poursuivons nos démarches, notamment dans les contacts que nous ne manquerons pas de nouer avec les instances sportives de notre Canton, dans un esprit de transparence et de coopération, afin de promouvoir le sport dans toute sa diversité.

Vos commentaires sont attendus à cette seule adresse :

info@anps.ch

Merci à vous toutes et tous et avec nos compliments.



Association Neuchâteloise de la Presse Sportive

La_Lettrre_ANPS_carte_de_presse_projet_rev3.docx
revised 29.07.2025